



CONDITIONS DE LOCATION SALLE DU CORMIER

NOMBRE LIMITE à 150 PERSONNES

Conditions de réservation :

A partir du 1^{er} octobre de l'année N, la salle du Cormier pourra être louée pour l'année N+1 et N+2 aux authiportains. Les extérieurs ne pourront la réserver qu'à compter du 1^{er} décembre, pour l'année N+1 et N+2.

La 1^{ere} semaine, d'octobre aucune réservation ne sera prise par téléphone. Toute réservation sera effective au versement des arrhes.

Les habitants de la Commune ne pourront réserver qu'une seule date. S'ils souhaitent réserver un second week-end, ils devront attendre le 15 novembre soit 15 jours avant le 1^{er} décembre, date d'ouverture des réservations aux extérieurs.

Tarif :

Pour les habitants de la Commune, la location de la salle est de **550 €** en horaire d'été et **600 €** en horaire d'hiver.

Pour les extérieurs, la location de la salle est de **750 €** en horaire d'été et **800 €** en horaire d'hiver.

Pour les authiportains : si la location n'est disponible qu'à partir du samedi après-midi, il sera accordé une remise de 160 € sur le tarif été, soit 390 € et de 180 € sur le tarif hiver, soit 420 €

Pour les organismes qui louent la salle une journée en semaine, le tarif « Authiportains » s'appliquera.

A l'inscription, il sera réclamé 50% d'arrhes à régler par chèque. Le solde de la location sera à verser un mois avant la date de la location. En cas d'annulation, cette somme ne sera pas restituée si le délai entre la date d'annulation et la date retenue est inférieure à 6 mois (sauf en cas de décès 1^{er} degré) sauf si la salle a pu être relouée.

Remise des clés

A la remise des clés, il sera demandé :

- un chèque de caution de 1 500 € pour la salle
- un chèque de caution de 50 € pour le non-respect de la sortie des poubelles, le nettoyage des tables.
- une attestation d'assurance

Il sera fait un état des lieux d'entrée à la remise des clés le vendredi à 15 h 30 et un état des lieux de sortie sera effectué le lundi matin à 8 h 30. En l'absence du locataire, aucune contestation ne pourra être faite en cas de maintien total ou partiel de la caution.

Vous disposerez de la salle du vendredi 15 h 30 au dimanche soir.

Obligations :

Les chapiteaux fermés et les sonos extérieures sont strictement interdits.

Sanctions : la caution ne sera pas restituée.

Toutes les cuissons dans l'enceinte de la salle sont interdites. Elles devront se faire dans la cuisine.

L'accrochage des décorations devra se faire sur les supports prévus à cet effet – pas d'agrafes, pas de punaises – pas d'adhésifs – pas de clous – etc.

Attention aux bruits ! Si vous dépassez 95 décibels, l'électricité se coupera. Un démarrage automatique se fera au bout de quelques minutes. Il sera impératif de baisser le son. Au bout de 3 excès, la coupure sera définitive.

Afin de respecter le voisinage, nous vous demandons

- de ne pas laisser les portes extérieures ouvertes y compris le SAS, durant la nuit,
- de ne pas être bruyants lors de votre départ
- de ne pas klaxonner.

Le dimanche soir, vous devrez :

Balayer la salle à sec, nettoyer la cuisine, le hall d'entrée et les sanitaires, à l'aide du matériel mis à votre disposition.

Les objets cassés ou détériorés vous seront facturés au prix de remplacement.

Avant de fermer la salle :

1. Vérifier que toutes les lumières soient éteintes.
2. Déposer les bouteilles en verre dans le conteneur à verre, avant 22 h.
3. Sortir les bacs d'ordures ménagères et recyclables et les déposer à côté du conteneur à verre.

Lu et approuvé,
Le